

**2AD**  
**SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 3.496.500 EUROS**  
**SIEGE SOCIAL : 662 RUE DES JONCHERES,**  
**LIEU-DIT « LA RICHASSIERE » ET « LES ABIMES » - 69730 GENAY**  
**851 823 195 RCS LYON**  
La « Société »

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES**  
**DU 28 JANVIER 2025**

L'an deux mille vingt-cinq  
Le vingt-huit janvier  
A 16 heures

Les soussignés :

- Madame Annie COMBREAS,
- La société A2M, représentée par son dirigeant Monsieur Alan ROMME.

Seuls associés de la Société, détenant ensemble la totalité des actions composant le capital social de la Société,

Ont pris conformément aux dispositions de l'article L.227-9 du Code de Commerce, et de l'article 27.2 des statuts de la Société, les décisions ci-dessous énoncées :

**Décisions constatées**

- Non renouvellement du mandat du Commissaire aux comptes,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités,

**PREMIERE DÉCISION**

Les Associés, constatent que le mandat du Commissaire aux comptes EUREX FIDUCIAIRE EUROPEENNE est arrivé à expiration à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30.06.2024 et que la Société ne remplit plus les conditions légales rendant obligatoire la nomination d'un commissaire aux comptes.

Par conséquent, les Associés décident de ne pas renouveler ce mandat et de ne pas nommer un autre commissaire aux comptes.

**DEUXIEME DÉCISION**

Les Associés donnent tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

\*\*\*

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'ensemble des associés.

DS  
RA

DS  
AC

Madame Annie COMBREAS

DocuSigned by:  
*Annie COMBREAS*  
653BE4D0C28047F...

P/ La société **A2M**

Monsieur Alan ROMME

DocuSigned by:  
*ROMME Allan*  
006A704D159449A...